



Centre de Loisirs de Neuilly-Saint-Front
affilié aux Francas de l'Aisne
Vacances d'été
du 09 Juillet au 17 Août 2018



Juillet :

Comme tous les étés, le service Enfance/Jeunesse de Neuilly-Saint-Front organise un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, du Lundi 9 Juillet au Vendredi 27 Juillet, sur différents sites du territoire :

- groupe scolaire Marcel Roger Neuilly avec possibilité de restauration au restaurant scolaire de Neuilly-Saint-Front.
- école de Rozet-Saint-Albin avec possibilité de restauration au restaurant scolaire de Neuilly-Saint-Front.
- salle polyvalente de Gandelu avec possibilité de restauration sur place

Un ramassage sera organisé sur les communes de Chézy-en-Orxois et Dammard pour amener les enfants à Gandelu et les préadolescents et adolescents à Neuilly-Saint-Front uniquement pour la période du mois de Juillet 2018.

Août :

Pour la période du mois d'Août 2018, l'accueil sera organisé du Lundi 30 Juillet au Vendredi 17 Août 2018 uniquement au groupe scolaire Marcel Roger, pour tous les enfants et les jeunes âgés de trois ans et demi à dix sept ans du territoire de l'ex C.C.O.C.

" J'ai rêvé d'un été "

C'est le thème choisi pour ces deux mois, dans le cadre du thème de l'année : "La tête dans les nuages".

Au programme :

Pour les trois-onze ans : Grands jeux - Activités Scientifiques et Techniques - initiations sportives. Piscine - Projet en partenariat avec les FRANCAS - "Agis pour tes Droits", Après-midi "Fête Foraine", Randonnées, - Spectacle de fin de période, Mini camps.

Pour les préados/ados : Projet en partenariat avec les FRANCAS "Agis pour tes Droits" - Initiations sportives - Piscine - Canoë-kayak sur l'Ourcq (avec projet nettoyage de la rivière) - Mini camps - Séjour à Jablines (activités nautiques, paddle, catamaran, beach volley, beach soccer...).

Les inscriptions sont ouvertes !

Venez nombreux pour faire de vos vacances d'été un moment de découverte, de partage et d'évasion !



Vie Pratique

Petit rappel pour tous :

Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral du 10 avril 2000 précise que les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore : emploi de tondeuses, tronçonneuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Feu de jardin

Le règlement sanitaire départemental (RSD) interdit le brûlage à l'air libre de déchets de jardin et de déchets ménagers.

L'article 84 stipule clairement que « le brûlage à l'air libre de déchets est interdit. Leur destruction à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite ».

Déjections canines

Il faut constater que des efforts ont déjà été accomplis mais il reste des points faibles sur lesquels des progrès sont attendus : principalement les espaces verts tondues par les employés communaux (autour de l'église et du Monument aux Morts, par exemple)

Entretien des pas de porte et des haies

Il est rappelé que l'entretien des pas de porte est à la charge des riverains et que les haies doivent être taillées de façon à ne pas dépasser des propriétés privées pour ne pas empiéter sur le domaine public

Le journal de Neuilly



Bulletin municipal de Neuilly-St-Front - N° 127 - Juin 2018

Budget 2018

Nouvelle baisse sensible des dotations de l'Etat Hausse mécanique des dépenses liée à l'inflation

Le mot du Maire

Le conseil municipal, dans sa séance du 19 avril 2018, a voté à l'unanimité le compte administratif 2017, le compte de gestion 2017 et le budget 2018.

La construction de ce budget n'a pas été simple, car au fil des ans (ces cinq dernières années), la commune a perdu 10% de ses recettes par la baisse des dotations d'Etat. Encore cette année, malgré les annonces d'hommes responsables à la tête de l'Etat, nos dotations ont baissé de 75 000€.

Ces baisses de recettes s'accompagnent de hausses de dépenses par l'augmentation tous les ans du coût de la vie d'environ 1% soit un différentiel pour l'ensemble du budget de 15% sur cinq ans ; donc un budget 2018, très sage, voulant retrouver des marges de manœuvre et d'auto financement normales pour 2019. De nombreuses économies sont envisagées sans compromettre le fonctionnement de notre commune (un employé a vu son contrat non renouvelé), les dépenses de fonctionnement de l'espace Louvoroy en baisse de 10 000€, malgré des recettes en hausse, le feu d'artifice de la fête à Neuilly-Saint-Front supprimé pour cette année, le repas des anciens supprimé, ainsi que de multiples dépenses de valeur peu importante nous permettant sur l'ensemble de faire des économies substantielles. Certaines participations sont revues légèrement à la hausse.

Par ailleurs, l'investissement se trouve, pour cette année, réduit au strict minimum.

Depuis cinq ans, les dotations d'Etat baissent, il nous faut réadapter nos dépenses.

Dans d'autres domaines, nous travaillons sur des projets importants pour notre commune avec la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry. La fibre optique financée en partie par la CARCTI sera en fonction pour la fin de l'année. Une réunion d'information sur les démarches à faire pour être raccordé aura lieu courant juin ou début juillet. Dès la date de cette réunion retenue, nous vous préviendrons par affichage. L'opération de rénovation de l'habitat et des bâtiments communaux a été validée par le conseil d'agglomération et la CARCTI va lancer les études préalables pour définir les actions à réaliser.

D'autres opérations vont se réaliser durant l'année, et je vous en informerai lors des prochains bulletins communaux de Neuilly Saint Front.

Je voudrais préciser notre position sur deux sujets qui ont agité le monde scolaire. Pour les NAP, notre avis a toujours été de les maintenir tant que l'état maintient son financement. En effet, la loi indique bien une semaine de 4 jours 1/2, un décret prévoit des dérogations. Aujourd'hui, l'impact financier sur le budget de la commune est nul (les dépenses égalent les recettes sans participation des familles). Demain, si nous sollicitons une dérogation et que celle-ci soit accordée, nous serions dans l'obligation de créer une journée de centre de loisirs, non financé par l'état,

donc à charge de la commune et des familles. D'autres raisons sociales, égalitaires et éducatives nous ont confortés dans notre position. Cette décision a été débattue lors d'un Conseil Municipal. Une réunion de la Commission Enfance Jeunesse, dans laquelle les représentants de parents d'élèves et les directeurs d'écoles étaient présents, a validé notre réflexion sur ce sujet.

Pour la fermeture d'une classe à l'école primaire, ma position est très claire et je l'ai annoncée aux délégués des parents d'élèves lors d'une rencontre en mairie bien avant les manifestations. Elle provient d'une rencontre avec le représentant de l'Académie, il y a un peu plus d'un an, au sujet de la dernière fermeture de classe. A l'époque, à la vue de la diminution du nombre d'élèves, l'Académie voulait fermer 2 classes. Après concertation nous nous sommes accordés sur la fermeture d'une seule classe, avec la condition de reporter la suppression de la deuxième classe l'année suivante si les effectifs n'évoluaient pas, ce qui est le cas aujourd'hui. Le représentant de la commune ne peut avoir deux langages, l'effectif prévisionnel n'ayant pas augmenté, je ne peux revenir sur cet accord. Simplement, le représentant de l'Académie m'a affirmé, qu'un comptage des effectifs aurait lieu le jour de la rentrée, pour constater, et je l'espère, une augmentation de l'effectif, afin de revoir sa position. J'ai constaté qu'il était facile de critiquer l'avis de la commune et du Maire, mais avant tout, il faut savoir de quoi on parle, et sachez que dans tous les événements, je n'ai qu'une parole, et c'est pourquoi aujourd'hui, elle est respectée.



Le Maire,

André Rigaud

Le journal de Neuilly

Responsable de la publication :
ANDRÉ rigaud

Délégué à la rédaction :
Gérard PAUGET

I.P.N.S.



Décisions du Conseil Municipal prises au cours des réunions des 25/01, 15/02, 22/03 et 19/04/2018

- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour reprendre les tombes abandonnées du cimetière communal
- Modification des statuts de la C.A.R.C.T (Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry) pour la prise de compétences facultatives et optionnelles
- Vote d'une subvention exceptionnelle de 868€28 au profit des Jeunes Sapeurs Pompiers (achat d'équipement)
- Approbation des comptes de résultat des Accueils de Loisirs des vacances de la Toussaint 2017, de février 2017, de printemps 2017 et de février 2018
- Demande de participation à la C.A.R.C.T à la hauteur de 2664€ pour les vacances de Toussaint 2017, de 3328€ pour février, de 3142€ pour les vacances de printemps et de 3318€ pour février 2018
- Autorisation donnée au Maire de signer le marché, après Appel d'Offres, pour la fourniture de repas au Restaurant Scolaire (Société API)
- Vote de la participation aux dépenses scolaires 2017, hors restauration, des communes extérieures dont les enfants fréquentent les écoles publiques de Neuilly, sur la base de 766€27 par élève
- Vote de la participation aux dépenses de restauration 2017 des communes extérieures, le prix du repas par enfant étant fixé à 7€07 (pour les enfants de Neuilly, le tarif est de 3€57, la différence étant prise en charge par la commune de Neuilly)
- Vote de la participation aux frais de fonctionnement des utilisateurs du gymnase communal sur la base de 7€45 de l'heure
- Vote des conditions de l'accueil d'un éventuel médecin généraliste
- Vote des taux d'imposition identiques à ceux de 2017
- Vote des comptes administratifs de la Commune et du Service d'Assainissement 2017 et vote des comptes de gestion 2017 du Trésorier
- Vote du budget 2018 de la Commune et du Service d'Assainissement
- Vote de la modification des tarifs de l'Espace Louvroy

Il est rappelé qu'après chaque conseil municipal, le compte-rendu détaillé est affiché sur le mur extérieur de la salle des Chais, et est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune (www.neuilly-saint-front.net)

Le Cimetière Militaire



Le Ministère des Anciens Combattants a décidé la rénovation complète du Cimetière Militaire pour la célébration du centenaire des combats de 1918.

De nouvelles croix seront installées à l'emplacement des anciennes.

Toutes ces opérations sont faites, bien entendu, dans le respect des soldats qui ont trouvé la mort au cours de la seconde Bataille de la Marne de 1918.

Événements passés

Repas des Anciens



Organisé le 15 février dernier par le C.C.A.S., il a été fort apprécié autant par la qualité du repas que par l'animation. Un bon moment de convivialité pour les personnes qui y ont participé.

Théâtre

L'Atelier Théâtre amateur de la Commune et la Compagnie Apremont Musithea ont présenté, les 23, 24 et 25 mars à l'Espace Louvroy, Place de l'Horloge de Gérard Levoyer.



8 mai

Cérémonie au Monument aux Morts

Fête Patronale

3 jours de fête foraine les 9, 10 et 11 juin

Événements à venir

Partitions et Palettes

15 et 16 juin à l'Espace Louvroy et sur la place de la mairie

Fête Nationale du 14 juillet

Les animations sont en cours de préparation

Foire aux Pommes

Premier week-end d'octobre

Bienvenue à nos nouveaux commerçants

L'atelier de Michèle,
rue Jean de la Fontaine
Céline Fleurs,
9 rue Jean de La Fontaine
EzyDress, Prêt à Porter, 3 rue
François Dujardin
Le Marin Tatoueur,
11 rue François Dujardin

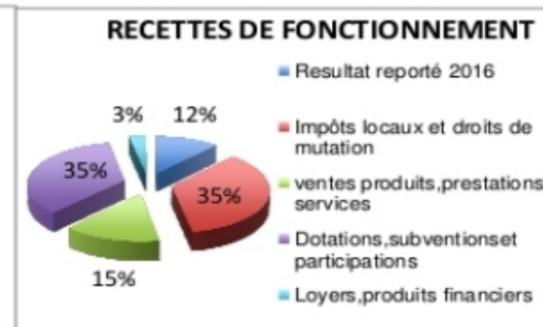
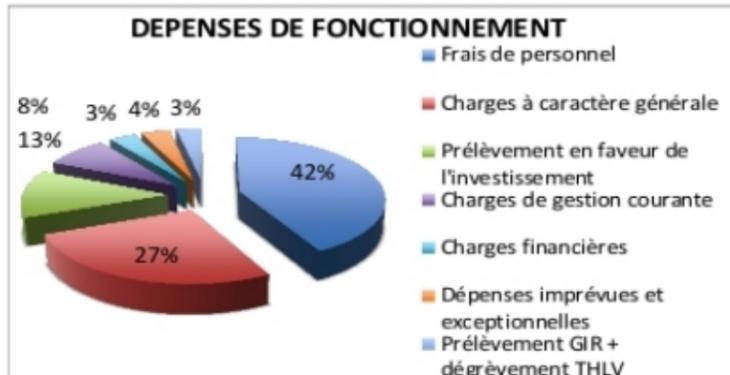
BUDGET COMMUNAL 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes de fonctionnement évaluées à 2400686 euros (soit une diminution de 4,88 % par

DEPENSES	MONTANT	POURCENTAGE
Frais de personnel	1 012 700€	42%
Charges à caractère générale	647 100€	27%
Prélèvement en faveur de l'investissement	300 000€	13%
Charges de gestion courante	195 787€	8%
Charges financières	81 000€	3%
Dépenses imprévues et exceptionnelles	87 998€	4%
Prélèvement GIR + dégrèvement THLV	76 102€	3%
TOTAL	2 400 687€	100%

RECETTES	MONTANT	POURCENTAGE
Resultat reporté 2016	279 275€	12%
Impôts locaux et droits de mutation	853 117€	35%
ventes produits, prestations services	354 757€	15%
Dotations, subventions et participations	839 497€	35%
Loyers, produits financiers	74 040€	3%
TOTAL	2 400 686€	100%



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Report solde exécution 2017	448 626€
Remboursement d'emprunts et caution	90 451€
Travaux église, cimetière, véhicule, terrain city, logiciel	208 679€
Travaux voirie, éclairage public	272 520€
Ecoles : travaux et acquisition matériels	40 450€
TOTAL	1 060 726€

RECETTES

Virement de la section d'exploitation	300 000€
Affectation des résultats 2017	200 000€
Ventes de terrain	407 054€
Récupération T.V.A sur investissement	84 490€
Subventions, cautions, prêts et opérations d'ordre	69 182€
TOTAL	1 060 726€

